



SÉANCE SPÉCIALE DU LUNDI 27 JUIN 2022

Procès-verbal de la séance spéciale du conseil de la Municipalité de Saint-Chrysostome, tenue au Centre culturel Dr Marc Héту situé au 624, rue Notre-Dame, le 27 juin 2022 à 19 h 00.

PRÉSENCES

Sont présents les membres suivants :

Mario Henderson, district #1 : absence motivée Richard Beaudin, district #4 : présent
Marc Roy, district #2 : présent Martin Lafond, district #5 : présent
Jean-Luc Payant, district #3 : présent Suzan Demers, district #6 : présent

La présente séance est présidée par M. Steve Laberge, maire, M. Manuel Bouthillette, directeur général et greffier-trésorier agit à titre de secrétaire. Sont également présentes Linda Hébert, directrice générale adjointe et trésorière ainsi que Claudine Beaudin, adj. administrative à la direction générale et mairie

2022-06-148 1_OUVERTURE DE LA SÉANCE SPÉCIALE

ATTENDU QUE toute la documentation utile à la prise de décisions a été remise aux membres du conseil au plus tard 72 heures avant l'heure fixée pour le début de la séance;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'OUVRIR la séance régulière à 19 h 00 le quorum étant respecté.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-149 2_ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Jean-Luc Payant
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-150 3_ADJUDICATION RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉROS 224-2021 ET 225-2021

Soumissions pour l'émission de billets

Date d'ouverture :	27 juin 2022	Nombre de soumissions :	3
Heure d'ouverture :	10 h	Échéance moyenne :	4 ans et 2 mois
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	5 juillet 2022
Montant :	292 300 \$		

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission de billets, datée du 5 juillet 2022, au montant de 292 300 \$;

ATTENDU QU'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu trois soumissions conformes, le tout selon l'article 555 de la Loi sur les cités et les villes (RLRQ, chapitre C-19) ou l'article 1066 du Code municipal du Québec (RLRQ, chapitre C-27.1) et de la résolution adoptée en vertu de cet article.

1 - CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT

24 300 \$	4,93000 %	2023
25 200 \$	4,93000 %	2024
26 200 \$	4,93000 %	2025
27 400 \$	4,93000 %	2026
189 200 \$	4,93000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 4,93000 %

2 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

24 300 \$	3,90000 %	2023
25 200 \$	4,15000 %	2024
26 200 \$	4,30000 %	2025
27 400 \$	4,45000 %	2026
189 200 \$	4,70000 %	2027

Prix : 98,49800

Coût réel : 5,01894 %

3 - BANQUE ROYALE DU CANADA

24 300 \$	5,03000 %	2023
25 200 \$	5,03000 %	2024
26 200 \$	5,03000 %	2025
27 400 \$	5,03000 %	2026
189 200 \$	5,03000 %	2027

Prix : 100,00000

Coût réel : 5,03000 %

ATTENDU QUE le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT est la plus avantageuse;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE la Municipalité de Saint-Chrysostome accepte l'offre qui lui est faite de CAISSE DESJARDINS DU HAUT-ST-LAURENT pour son emprunt par billets en date du 5 juillet 2022 au montant de 292 300 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunts numéros 224-2021 et 225-2021. Ces billets sont émis au prix de 100,00000 pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série **cinq (5) ans**;

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvements bancaires préautorisés à celui-ci.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-151

4_RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 292 300 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 5 JUILLET 2022

ATTENDU QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite emprunter par billets pour un montant total de **292 300 \$** qui sera réalisé le 5 juillet 2022, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
224-2021	186 500 \$
225-2021	105 800 \$

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

ATTENDU QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts **numéros 224-2021** et **225-2021**, la Municipalité de Saint-Chrysostome souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

Proposé par le conseiller Richard Beaudin

Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 5 juillet 2022;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 5 janvier et le 5 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le (la) maire et le (la) greffier(ère)-trésorier(ère) ou trésorier(ère);
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2023.	24 300 \$	
2024.	25 200 \$	
2025.	26 200 \$	
2026.	27 400 \$	
2027.	28 400 \$	(à payer en 2027)
2027.	160 800 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2028 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 224-2021 et 225-2021 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 5 juillet 2022), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

Adoptée à l'unanimité

5_AVIS DE MOTION - PROJET DE RÈGLEMENT NO. 232-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 2 033 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 745 400 \$ POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAINT-CLÉMENT, WOOD ET DES PINS

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Suzan Demers à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 232-2022 décrétant des dépenses de 2 033 000 \$ et un emprunt de 1 745 400 \$ pour les travaux de renouvellement des conduites d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de réfection sur les rues Saint-Clément, Wood et Des Pins.

2022-06-152

6_DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 232-2022 DÉCRÉTANT DES DÉPENSES DE 2 033 000 \$ ET UN EMPRUNT DE 1 745 400 \$ POUR LES TRAVAUX DE RENOUVELLEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'ÉGOUT AINSI QUE DES TRAVAUX DE RÉFECTION SUR LES RUES SAINT-CLÉMENT, WOOD ET DES PINS

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 232-2022 tel que présenté,

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement no. 232-2022 décrétant des dépenses de 2 033 000 \$ et un emprunt de 1 745 000 \$ pour les travaux de renouvellement de conduites d'eau potable et d'égout ainsi que des travaux de réfection sur les rues Saint-Clément, Wood et des Pins. Une copie du projet de règlement est disponible à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

7_AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT NO. 234-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS DE MOTION est donné par le conseiller Jean-Luc Payant à l'effet de déposer séance tenante un projet de règlement no. 234-2022 modifiant le règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme.

2022-06-153

8_DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO. 234-2022 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉRIMAIRE DÉCOULANT DU PROCESSUS DE RÉVISION DU PLAN D'URBANISME ET DES RÈGLEMENTS D'URBNISME

CONSIDÉRANT le projet de règlement no. 234-2022 tel que présenté;

Proposé par le conseiller Marc Roy
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER le dépôt du projet de règlement no. 234-2022 modifiant le règlement de contrôle intérimaire découlant du processus de révision du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme. Une copie du projet de règlement est disponible à l'Hôtel de ville.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-154 9_ PROLONGEMENT TRAVAUX DE DÉCOHÉSIONNEMENT ET POSE D'ENROBÉS RANG SAINT-JEAN-BAPTISTE ET CORRECTION RANG SAINT-JOSEPH

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a octroyé un contrat à **Ali Excavation** afin de procéder à des travaux de décohesionnement et pose d'enrobés dans les rangs Saint-Jean-Baptiste et Saint-Joseph, et ce à la suite d'un appel d'offres public;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise le prolongement des travaux de décohesionnement et pose d'enrobés dans le rang Saint-Jean-Baptiste sur une longueur de 900 mètres selon la directive de changement numéro 1;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal autorise la correction d'un ventre de bœuf sur le rang Saint-Joseph selon la directive de changement numéro 2;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

QUE le conseil municipal autorise les travaux supplémentaires sur une longueur de 900 mètres sur le rang Saint-Jean-Baptiste et la correction du ventre de bœuf sur le rang Saint-Joseph selon les directives de changement numéros 1 et 2 pour un montant de 68 570.00 \$;

QUE les sommes pour les travaux supplémentaires soient prises à même la TECQ 2019-2023, le surplus affecté voirie et le règlement d'emprunt 231-2022.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-155 10_APPEL D'OFFRES 202228 – SERVICES PROFESSIONNELS INGENIERIE – SURVEILLANCE PHASE V

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder à des services professionnels en ingénierie pour la surveillance de travaux de réfection de rue et le remplacement d'infrastructures dans le cadre des travaux de la Phase V;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités;

	Nom du soumissionnaire	Montant soumission (avant taxes) (\$)
1.	Groupe DGS inc.	59 710.00 \$
2.	Shellex Groupe Conseil	64 680.00 \$
3.	Avizo – Experts conseils	Aucune soumission

Proposé par le conseiller Richard Beaudin
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D'ACCEPTER l'offre de services au montant de **59 710.00 \$**, plus taxes de **Groupe DGS inc.** pour procéder à la surveillance de réfection de rue et de remplacement d'infrastructures dans le cadre des travaux de la Phase V.

QUE les sommes pour la réalisation de la Phase V soient prises à même la TECQ 2019-2023, le surplus libre et du futur règlement d'emprunt pour la dette de secteur.

Adoptée à l'unanimité

2022-06-156 11_ APPEL D’OFFRES 202229 – PROGRAMME DE LABORATOIRE – PHASE V

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection de rue et de remplacement d’infrastructures;

CONSIDÉRANT QUE trois soumissionnaires ont été invités;

	Nom du soumissionnaire	Montant soumission (avant taxes) <hr/> (\$)
1.	Laboratoire G.S. inc.	27 439.00 \$
2.	Groupe ABS	Aucune soumission
3.	Solmatech	Aucune soumission

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

D’ACCEPTER l’offre de services au montant de **27 439.00 \$** plus taxes de **Laboratoire G.S. inc.** pour procéder au contrôle de qualité dans le cadre du projet de réfection de rue et de remplacement d’infrastructures;

QUE les sommes pour la réalisation de la Phase V soient prises à même la TECQ 2019-2023, le surplus libre et du futur règlement d’emprunt pour la dette de secteur.

Adoptée à l’unanimité

12. PÉRIODE DE QUESTIONS

Les citoyens présents sont invités à la période de questions.

2022-06-157 13. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE les sujets à l’ordre du jour ainsi que la période de questions sont épuisés;

Proposé par le conseiller Suzan Demers
Et résolu unanimement par les conseillers présents

DE lever la séance spéciale du Conseil municipal du 27 juin 2022 à 19 h 12.

Adoptée à l’unanimité

Steve Laberge
Maire

Manuel Bouthillette
Directeur général et greffier-trésorier